

# Règlement intérieur

## Accueil de Loisirs de Nantes Natation Promotion

### 1. Modalités d'inscription

Afin de nous permettre de nous adapter au nombre et à l'âge respectif des enfants, l'inscription préalable est obligatoire.

Les parents doivent impérativement remplir la fiche d'inscription et la fiche sanitaire qui doivent toutes les deux être signées.

L'inscription sera effective à réception du dossier complet.

Le centre de loisirs est ouvert durant les congés d'été, de la Toussaint, d'hiver (février) et de Pâques.

### 2. Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception :

► Du dossier d'inscription dûment rempli qui comprend :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- La fiche sanitaire de liaison (pas obligatoire pour la formule océane mais pour toutes les autres formules) - nous n'avons pas le droit de conserver la fiche sanitaire, vous devez donc la fournir à chaque inscription - un lien est disponible sur notre site dans « infos pratiques » qui vous permet de la remplir en ligne et de la sauvegarder sur votre ordinateur.
- Le règlement

Le paiement peut se faire par chèque, espèces, chèques vacances, coupons sport ANCV. Il est mis en banque deux semaines avant le stage.

A réception du dossier **complet**, une confirmation d'inscription vous parviendra par mail.

### 3. Prix et prestations

Nos prix comprennent tout y compris le matériel nécessaire à l'activité, **sauf** :

- Les gants et chaussettes pour la patinoire (privilégiez des gants épais style gants de ski et des chaussettes épaisses)
- Les chaussettes pour le bowling ou galipy[1]
- Les bottes de pluie pour la formule Natura et Dynamic 'poney
- Le maillot de bain (pas de short)
- La serviette ou le peignoir
- Les lunettes de piscine
- Le goûter et la bouteille d'eau

► **Les tarifs spécifiques :**

Le tarif CE est accordé aux CE partenaires de NNP, aux nageurs de l'Ecole Nantaise de Natation et du club Léo Lagrange **uniquement** si le dossier est accompagné de la photocopie de la carte du club de l'enfant.

► **Régimes alimentaires spécifiques :**

Toute préconisation médicale (allergies...) devra nous être signalée à l'inscription et portée sur la fiche sanitaire.

S'agissant de la restauration, nous ne disposons pas de self ou cantine, les enfants mangent dans un restaurant proche de la piscine Léo Lagrange (voir la liste de nos partenaires sur notre site), il n'est donc pas possible de répondre aux demandes particulières philosophiques ou culturelles (viande hallal, régime végétalien ou végétarien, pratique du jeûne alimentaire...)

Les enfants concernés devront être munis d'un pique-nique fourni par la famille.

► **L'encadrement :**

L'enseignement de la natation est dispensé par des BEESAN ou BPJEP AAN. Les autres activités sont encadrées par nos animateurs BAFA ou par des moniteurs diplômés pour certaines activités spécifiques (escalade, escrime, équitation etc.) - les groupes de natation sont faits le premier jour en fonction du niveau de chaque enfant - on ne peut donc pas mettre les copains/copines dans le même groupe. Les groupes d'activités de l'après-midi, sont faits en fonction de la date de naissance de l'enfant. Si vous nous indiquez dans la case prévue pour cela sur la fiche d'inscription, le nom du copain ou de la copine qui souhaite être avec votre enfant, nous pourrons les mettre ensemble s'ils ont le même âge et s'ils ont pris la même formule de stage et de restauration.

► **Natation :**

Les nageurs sont répartis par niveau de natation le 1<sup>er</sup> jour ; Tous les vendredis, ils passeront des tests de natation avec l'obtention d'un diplôme. Les tests se font uniquement sur les semaines complètes, soit après 5 heures de cours de natation.

► **Transports/déplacements :**

Tous les déplacements se font en bus ou tram.

### **3. Conditions d'annulation**

► **Désistement de votre part :**

- Plus de 21 jours avant le début du stage, 25% des sommes versées restent acquises à NNP
- Entre 21 jours et 10 jours : 50% sera retenu
- Moins de 10 jours avant le stage : l'intégralité de la somme sera retenue

► **En cas de maladie :**

Les demandes de remboursement doivent nous parvenir par courrier ou par mail accompagnées du certificat médical au plus tard dans les huit jours qui suivent le stage. La somme de 15 € sera conservée pour pallier aux frais administratifs.

► **Suppression ou annulation d'un stage par NNP :**

L'association vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autre indemnité.

► **En cas d'absence durant le stage, merci de nous prévenir avant 10 heures par mail ou par téléphone (02.40.35.73.73)**